



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

Infolettre municipale - mai 2020

INFORMATIONS DU MAIRE

Plan municipal pour faire face à la pandémie

Les mesures mises en place par la Municipalité (voir le détail dans [l'infolettre du mois passé](#)) continuent de s'appliquer et nous suivons de près la situation qui évolue rapidement. **MERCI POUR VOTRE SOLIDARITÉ ET VOTRE PATIENCE.** À court terme, le Conseil a décidé d'annuler les activités suivantes : les conférences horticoles, la Fête de la famille du 30 mai, le soccer, la distribution d'arbres et les cours de taïchi et de ballet stretch. La bibliothèque demeure fermée. Toutes les autres activités prévues pour l'année 2020 sont maintenues jusqu'à nouvel ordre, en attente de nouvelles consignes de la Santé publique.

Travaux municipaux

- Les travaux de construction de la station de pompage au Domaine-Ouellet devraient redémarrer le 11 mai.

Suite à des appels d'offres, le Conseil municipal a octroyé les contrats suivants :

- André Bouvet Ltée pour l'aqueduc et l'asphaltage rue Langlois et avenue de la Rivière;
- Somavrac pour l'épandage d'abat-poussière sur les routes;
- Pluritec pour les services en ingénierie, Parc nature et culture;
- Étienne Bernier architecture pour les services en architecture, Parc nature et culture.

Émission de permis municipaux

Au cours des 4 premiers mois de 2020, la Municipalité a émis 27 permis, dont 2 pour la construction d'un bâtiment principal, 10 pour des rénovations ou modifications résidentielles et 1 pour un agrandissement non résidentiel. Ces permis totalisent une valeur d'environ 2,7 millions \$ qui s'ajoute à notre valeur foncière. Au cours des mêmes mois en 2019, nous avons émis 39 permis, ce qui constitue une diminution de 31 % en 2020 qui s'explique en grande partie par le contexte de pandémie. Toutefois, la valeur des permis émis cette année a fait un bond de 166 % par rapport à la même période en 2019 en raison de l'attribution d'un permis pour des travaux d'agrandissement non résidentiel d'une valeur de 2 100 000 \$ à la Compagnie 9033-84 76 (Domaine Floribell).

Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Dans le cadre de ce programme fédéral-provincial, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'est vu confirmer un montant de 1 084 312 \$ pour la période de 2019-2023. Étant donné que cette somme doit être consacrée en priorité aux problématiques d'eau potable, le Conseil municipal a décidé de prioriser les dossiers du Domaine-Ouellet, du Domaine-des-Bouleaux-Blancs et du bouclage de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière. Cette première programmation des travaux pourrait être modifiée au cours des prochaines années, selon l'évolution des dossiers et les besoins.

Projet de règlement municipal sur l'exploitation des résidences de tourisme

Le processus d'adoption du [règlement sur l'exploitation de résidences de tourisme](#) que nous avons débuté en décembre dernier a dû être suspendu temporairement en raison du contexte actuel. Toutefois, entre temps, selon l'avis juridique reçu récemment, « notre règlement de zonage 2010-012 en vigueur actuellement, qui ne définit pas ce qu'est une résidence de tourisme, mais qui établit uniquement les normes relatives à l'usage résidence de tourisme, n'autorise l'usage de « résidence de tourisme » que dans les zones suivantes : 212 - Forestière (camping Bivouac) et 239 - Récréative (Lac-à-l'Eau-Claire). »

Toujours selon l'avis juridique, cela signifie que la Municipalité peut entreprendre toutes mesures légales pour faire cesser les violations d'une disposition du [règlement de zonage 2010-012](#), comme par exemple des procédures en Cour supérieure. Il va s'en dire que ce type de démarche implique des montants d'argent très imposants et que l'issue du procès n'est jamais assurée à l'avance. Selon nos avocats, « La preuve de location à court terme peut s'avérer relativement complexe à recueillir, et dans certains cas, il faudra même que la municipalité embauche un enquêteur privé qui pourra louer un chalet pour obtenir la preuve ».

L'objectif du projet de règlement que la Municipalité veut mettre en place est de permettre, tout en l'encadrant, la location de résidences de tourisme dans toutes les zones où les résidents ne sont pas majoritairement défavorables à leur présence. Jusqu'à l'adoption éventuelle de ce nouveau règlement, nous devons appliquer notre règlement de zonage 2010-012 qui ne permet la location de résidence de tourisme que dans les deux zones précisées. La Municipalité prendra tous les moyens qu'elle juge appropriés pour faire appliquer la réglementation en vigueur, dans un souci d'équité et de saine gestion des fonds publics (nos taxes).

Toutefois, il est important de se rappeler que dans le contexte de la pandémie, l'interdiction d'exploiter tout type d'hébergement touristique est maintenue jusqu'à nouvel ordre. La Sûreté du Québec (SQ) est responsable de faire appliquer cette directive gouvernementale sur notre territoire. Si nécessaire, il faut faire une plainte pour avoir leur intervention (voir la procédure à la page 3 de cette infolettre).

Robert Gauthier, maire

INFORMATIONS DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Abris d'auto temporaires

En raison de la fonte des neiges tardive de cette année ainsi que des mesures d'urgence sanitaire qui empêchent les activités non essentielles comme la désinstallation d'abris d'auto, la Municipalité reporte la date du démantèlement des abris d'auto temporaires au 31 mai 2020.

Christina Béland, conseillère municipale

BibliothÉlie

Activités possibles en ce temps de confinement :

- L'heure du conte rassemble sur une même plateforme les heures du conte virtuelle et audio pour le plus grand plaisir des enfants. Voici l'adresse : <https://heureduconte.ca/>
- La bibliothèque, c'est plus que des livres. Nous avons aussi beaucoup de documents accessibles en ligne et ils sont toujours disponibles.

- Pour les abonnés de la bibliothèque qui éprouvent des difficultés pour accéder aux ressources numériques et aux livres numériques ou si vous avez perdu votre mot de passe pour accéder à votre dossier : nous vous invitons à écrire directement au Réseau Biblio en utilisant le microsite mis à votre disposition. Voici l'adresse : <https://infobiblio.ca/>

Si vous avez des documents à la maison, nous vous demandons de venir les porter dans la boîte aux lettres de la bibliothèque. Ils seront récupérés de façon sécuritaire.

Charline Plante, conseillère municipale

AUTRES INFORMATIONS

Interdiction de faire des feux à ciel ouvert

Depuis le **23 avril 2020 à 8 h**, la [SOPFEU a ordonné l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité](#). Cette interdiction s'applique, jusqu'à nouvel ordre, à la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton. Le service de sécurité incendie de la municipalité n'émettra donc pas de permis de feu tant que l'interdiction restera en vigueur. Toutefois il est permis de faire des feux dans un foyer extérieur muni d'un pare-étincelles.

Rappelons que cette interdiction de faire des feux à ciel ouvert vise à préserver la capacité opérationnelle de la SOPFEU et celle du service de sécurité incendie de la municipalité durant la pandémie, et ce, en limitant les risques de propagation du virus lorsque les pompiers répondent à des alertes.

Parc de planches à roulettes (« Skatepark »)

La belle saison est de retour et les adeptes de la planche à roulettes s'adonnent à cette activité qui permet à bien des jeunes, et des moins jeunes, d'occuper leur temps libre. Aux adeptes de ce sport, nous tenons à rappeler les consignes élémentaires de la Santé publique : on garde une distance de deux mètres entre nous et on évite les attroupements. On peut continuer à s'amuser tout en protégeant sa santé et celle de ses amis.

Benoît Gauthier, directeur général

Sûreté du Québec

Vous constatez une situation « anormale », mais ce n'est pas une urgence (911) et vous **voulez porter plainte auprès de la Sûreté du Québec (SQ) :**

Contactez le poste de Saint-Boniface au 819 535-1900

ou

Remplissez le formulaire « Requête d'un citoyen », disponible au bureau municipal ou sur le [site Internet de la Municipalité](http://www.st-elie-de-caxton.ca) : www.st-elie-de-caxton.ca | Services aux citoyens | Sécurité publique | Service de police. Dans le formulaire, inscrire à la case « Nom de l'unité » Poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé et dans la case « Adresse électronique » poste.auxiliaire.mrc.maskinonge@surete.qc.ca.

Responsabilités pour les membres du conseil municipal au 4 mai 2020

M. Robert Gauthier, maire, est d'office membre de tous les comités.

Dossiers	Responsabilités	Responsables
Gestion interne	Comité des ressources humaines	Lucie Hamelin Charline Plante
Nominations de la municipalité	Représentante officielle au réseau BIBLIO du Québec	Charline Plante
	Membres du comité consultatif d'urbanisme	Christina Béland Élaine Legault
	Responsable des questions familles/aînés	Francine Buisson
	Responsable des questions familles/enfants	Claudette Caron
	Représentante à la Maison des jeunes	Francine Buisson
Police, protection incendie, mesures d'urgence	Sécurité civile, Sécurité publique (SQ), Pompiers	Claudette Caron
	Premiers répondants	Lucie Hamelin
Environnement et urbanisme	Protection de l'environnement, Milieu riverain, Hygiène du milieu, Assainissement des eaux, Salubrité et nuisances	Christina Béland Claudette Caron
	Carboneutralité	Charline Plante
Projets de développement	Parc nature et culture : comité aviseur	Francine Buisson
Culture	Bibliothèque, Garage de la culture, Sentier botanique, Conférences horticoles, Mise en oeuvre de la politique culturelle, Patrimoine, Symposium de peinture	Lucie Hamelin Charline Plante
Loisirs et vie communautaire	Sport et loisirs, Parcs municipaux, Gymnase, Activités festives, Organismes, Comités et Groupes communautaires	Christina Béland Francine Buisson
Communications	Site Web, Muni-Info, Infolettre	Francine Buisson
Dossiers sous la responsabilité du conseil	Travaux publics/voirie Développement économique local Tourisme Information aux citoyens Finances	

Coronavirus (COVID-19) - Informations

- Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux ou de la fièvre, vous pouvez composer 1 819 644-4545 (sans frais)
- Plan municipal de sécurité civile : Téléphonnez-nous en cas de besoin, d'accompagnement ou pour briser l'isolement au 819 221-2839 (sur les heures de bureau) ou le 819 377-1199.
- Banque alimentaire disponible - Téléphonnez au 819 265-4149 (Maison de l'Abondance).
- Plus d'informations : <http://www.st-elie-de-caxton.ca/nouvelles/2020/05/7/coronavirus-covid-19-informations>